

La justice environnementale

Partage international n° 357 - Mai 2018

Interview de Robert Bullard par Jason Francis

Robert Bullard est souvent appelé « le père de la justice environnementale ». Il enseigne à l'université du Texas du Sud où il est professeur émérite d'urbanisme et de politique environnementale. Il est l'auteur de 18 livres [Aucun n'est traduit en français - NdT]. En 2008, le magazine Newsweek l'a placé parmi les 13 leaders écologistes du siècle. Jason Francis l'a interviewé pour Partage international.

Partage international : Comment êtes-vous devenu le « père de la justice environnementale » ?

Robert Bullard : Ça fait longtemps. Dès que j'ai commencé à publier beaucoup de travaux de recherche et d'articles en 1978, lorsque je travaillais avec des groupes communautaires pour essayer de conceptualiser la relation entre race et environnement. Beaucoup de gens m'appelaient pour que je les soutienne. Ça a commencé comme ça, et ça s'est fait malgré moi.

PI. Quelle est votre définition du « racisme environnemental » ?

RB. C'est une forme de discrimination institutionnalisée qui fait que la loi et les règlements environnementaux s'appliquent en fonction de critères de race et d'origine ethnique. C'est l'équivalent dans le domaine écologique de la discrimination pour le logement, le vote et l'emploi. C'est fondamentalement une forme d'injustice environnementale.

Les débuts

PI. Quels sont les points saillants de votre travail ?

RB. Ce sont 40 années de recherche, d'engagement politique et civique. Mon premier travail de recherche concernait une communauté noire de Houston, au Texas, en 1979. Une décharge avait été autorisée dans un quartier de banlieue à prédominance afro-américaine, de classe moyenne. J'ai recueilli des données pour porter l'affaire devant la justice, et ce procès a été le premier à aborder le thème de la discrimination environnementale en se fondant sur le droit civil. Ma femme était l'avocate dans cette affaire et j'étais l'expert.

Entre les années 1930 et 1978, date du dépôt de la plainte, 100 % des sites d'enfouissement de la ville étaient situés dans des quartiers à prédominance noire. Six des huit incinérateurs de la ville et trois des quatre sites d'enfouissement privés étaient situés dans des quartiers à prédominance noire. Ce procès, *Bean contre Southwestern Waste Management Corporation*, a fait ressortir que 82 % de tous les déchets de la ville de Houston étaient envoyés dans des quartiers à prédominance noire, alors que les Noirs ne représentaient que 25 % de la population. Cette expérience m'a fait penser qu'une telle situation ne manquerait pas de se retrouver dans d'autres parties du Sud des États-Unis. J'ai élargi mon étude à « l'allée du cancer » qui s'étend en Louisiane de Bâton-Rouge à la Nouvelle-Orléans et le long du fleuve Mississippi jusqu'à Emelle, en Alabama, où se trouve la plus grande décharge au monde.

Je suis allé en Virginie Occidentale voir l'usine chimique située au milieu de la communauté noire de Institute. Beaucoup de gens à cette époque ne savaient même pas qu'il y avait des Noirs en Virginie Occidentale. Cette compagnie les a trouvés et a implanté une usine au milieu de leur quartier dans les années 1950. En résumé, nous avons constaté que les populations noires du Sud supportaient un fardeau disproportionné de pollution environnementale et que le racisme toxique est une réalité. C'est sur cette base que j'ai écrit le livre *Dumping in Dixie (Dumping dans le sud des États-Unis)* [1990]. J'ai par la suite élargi l'étude au pays tout entier et écrit d'autres livres sur ce sujet, comme *Unequal Protection : Environmental Justice and Communities of Color (Protection inégale : Justice environnementale et populations de couleur)*.

Naissance d'un mouvement national et international

PI. De quelle façon votre travail a-t-il évolué à partir de là ?

RB : En 1991, nous avons organisé le premier sommet national sur l'environnement et les personnes de couleur, avec l'aide de Benjamin Chavis, qui est membre de l'Église Unie du Christ. Des représentants des 50 États et d'au moins une demi-douzaine de pays étaient présents. [B. Chavis est un leader des droits civiques qui a collaboré avec Martin Luther King.] Les délégués du sommet ont rédigé et adopté 17 principes de justice environnementale, qui ont servi de pierre angulaire

pour le mouvement de justice environnementale. En 1992, nous avons adopté les Principes de justice environnementale élaborés au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Ils ont été traduits en une demi-douzaine de langues. Depuis, à chaque grand sommet des Nations unies sur le climat - Paris, Marrakech et Bonn - il y a eu des représentants du mouvement de la justice environnementale.

L'injustice et le racisme environnementaux sont apparus dans de petites villes des États-Unis, mais le principe est le même partout dans le monde. Les premiers touchés par les ravages de la pollution et du réchauffement climatique sont toujours les plus pauvres des pays les plus pauvres, alors qu'ils ne sont en rien responsables de ces problèmes.

PI. *Comment le mouvement pour la justice environnementale s'est-il développé et amplifié au fil des ans ?*

RB. Après nous être battus localement, de façon isolée, nous avons créé tout un réseau de leaders locaux qui font maintenant partie d'un grand mouvement national et international.

A Houston, en 1978, nous n'avions aucun soutien, même pas de la part des groupes de défense des droits civils ou des écologistes.

Aujourd'hui, le mouvement pour la justice environnementale englobe les droits civils, les droits de l'homme, l'écologie, les religions, l'éducation, etc. La justice environnementale est maintenant enseignée dans les collèges et les universités, y compris les facultés de droit et les écoles de santé publique. Nous avons fait un énorme progrès.

Aujourd'hui, après le décret sur la justice environnementale promulgué par le président Clinton en 1994 sur la base de la Loi sur l'environnement de 1970, tout projet « affectant significativement la qualité de l'environnement humain » doit soumettre une déclaration d'impact environnemental avec un volet important touchant à la justice environnementale.

Dans le passé, certaines communautés étaient clairement oubliées ou lésées par les urbanistes et aussi par les secours lors d'événements catastrophiques. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Le concept de justice environnementale s'est imposé partout, même si son application varie d'un endroit à l'autre.

La justice environnementale est née aux États-Unis et elle est devenue un mouvement mondial. Il est difficile de trouver des situations où ses principes ne sont pas appliqués. Tout projet de développement doit les prendre en compte.

Enfin, le plus grand impact qu'a eu le mouvement est le soutien aux laissés pour compte. Ils savent maintenant qu'ils ne sont pas seuls et que des avocats, des experts et des scientifiques sont là pour

les aider, y compris pour leur donner accès à des financements.

PI. *Dans l'un de vos livres, vous avez étudié la façon dont le gouvernement américain a aidé les communautés défavorisées après les diverses catastrophes qu'a connues le pays, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme. Qu'avez-vous trouvé ?*

RB. En effet, nous avons pris toutes les catastrophes, depuis la grande inondation du Mississippi en 1927 jusqu'à la marée noire dans le golfe du Mexique en 2010 - ouragans, inondations, sécheresses, déversements industriels... Nous avons constaté que, sur ces 80 ans, les autorités - locales, étatiques et fédérale - sont clairement venues en aide en priorité aux populations qui avaient de l'argent, qui avaient un poids politique et qui appartenaient à leur race ou groupe ethnique.

Comme toujours, l'argent va à l'argent, et l'argent va au pouvoir. Il n'étonnera personne que les zones qui rebondissent en premier soient celles qui ont déjà des ressources. Il arrive même dans certains cas que ceux qui n'ont pas subi de dommages importants finissent par obtenir plus que d'autres qui auraient bien plus besoin d'aide. Tout dépend de la façon dont les règles sont écrites.

Les populations qui étaient déjà marginalisées et vulnérables avant une catastrophe le sont encore plus après, et elles s'enfoncent davantage dans la pauvreté. Dans la phase de reprise, les gens qui ont de l'argent se retrouvent en compétition avec ceux qui n'en ont pas. Vous pouvez imaginer qui va gagner. La pénurie de logements, la difficulté d'accès aux biens et services, l'augmentation des loyers et la concurrence pour des ressources limitées vont désavantager davantage les personnes économiquement défavorisées - les chômeurs, les personnes âgées, les familles avec enfants et les malades.

Voilà ce que nous avons constaté au cours de ces huit décennies d'action gouvernementale en réponse aux catastrophes. L'an passé, après l'ouragan Harvey à Houston, l'ouragan Irma en Floride et l'ouragan Maria aux îles Vierges et à Porto Rico, nous avons encore observé la même tendance, à peu de choses près.

PI. *Comment voyez-vous le futur du mouvement de la justice environnementale ?*

RB. Malgré ces cas d'injustice dans la réponse aux événements catastrophiques, le mouvement de justice environnementale est sur la bonne voie. Son gros avantage est qu'il est intergénérationnel. Il fait partie du mouvement écologiste mondial, ce qui lui permet d'attirer les jeunes et les étudiants. C'est un mouvement d'avenir.

Un jour, les questions d'écologie, de démographie et de justice seront au centre de toute action politique et dans tous les secteurs de la vie publique. Et cette évolution se produira dans tous les pays du monde.

Pour plus d'information : drrobertbullard.com

Auteur : Jason Francis, collaborateur de Share International basé dans le Massachusetts (Etats-Unis).

Thématiques : [environnement](#)

Rubrique : [Entretien](#) ()